



Saisie du passeport par la douane française

Par Visiteur

Bonjour ,

En 2007 j ai contracte un pret a la consommation que j ai rembourser pendant 1 an cependant , apres la perte de mon emploi je ne pouvais plus honorer les mensualites. J avais pris les assurances qu il fallait et donc j ai envoyer les documents correspondant au chomage que je percevais pour beneficier tout simplement de l assurance. Depuis je me suis expatrie aux EAU et je travaille aujourd hui pour une compagnie aerienne. Je n ai jamais recu aucun mail de l organisme de credit. Ma question est la suivante : Pour un non paiement de credit a la conso , les services douaniers francais peuvent ils saisir mon passeport lors d un retour eventuel Fr ? car dans ce cas je perdrais mon travail et ma nouvelle vie .

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Pour un non paiement de credit a la conso , les services douaniers francais peuvent ils saisir mon passeport lors d un retour eventuel Fr ? car dans ce cas je perdrais mon travail et ma nouvelle vie .

Il s'agit d'une dette non publique et à ce titre les services douaniers ne peuvent pas retenir votre passeport et ce d'autant plus que vous n'avez commis aucune infraction pénale.

Cordialement